



Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement du Pays de Dieulefit Bourdeaux
26220 DROME

DELIBERATION

Année : 2024
Numéro : 14
Objet : TARIFS ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2025

Le mardi 22 octobre 2024, le comité syndical convoqué le 02 octobre 2024 s'est réuni à le Poët-Laval, sur la convocation qui lui a été adressée par monsieur Richard **BOUQUET**, Président.

Étaient présents les délégué(e)s suivants :

Aleyrac :	Dominique ARNAUD .
Bourdeaux :	Mesdames Mireille BRUN , Catherine PEYSSON .
Bouvières :	Monsieur Damien BOMPARD .
Comps :	Excusé.
Crupies :	Monsieur Max PERMINJAT .
Dieulefit :	Madame Geneviève MORENAS , messieurs Christian BUSSAT , Marc EBERHARD , Jacques GLAYSE , Sylvain JEAN .
Eyzahut :	Madame Fabienne SIMIAN .
La Bégude de Mazenc :	Messieurs Laurent BARBE , Marc-André BARBE , Patrick FAYN , Gaël LEOPOLD .
La Roche Saint Secret :	Excusé.
Le Poët-Laval :	Madame Francette CHAPUS , messieurs Richard BOUQUET , Patrick CHASSEPOT .
Les Tonils :	Monsieur Jean-François POISSON .
Montjoux :	Madame Patricia VIOLET , monsieur Philippe PATRY .
Orcinas :	Monsieur Maurice ROUSSET .
Pont de Barret :	Absent.



Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement du Pays de Dieulefit Bourdeaux
 26220 DROME

Rochebaudin : Messieurs Eric **KETLEY**, Stéphane **GALDEMAS**.
 Salettes : Monsieur Jean-Marie **ICARD**.
 Souspierre : Monsieur Pierre **MOSSAZ**..
 Teyssières : Absent.
 Vesc : Monsieur Didier **ALAIZE**.

Délégué(e)s présent(e)s : 27
 Procuration : 1
 Quorum : 20

Délégué(e)s excusé(e)s : Monsieur Thierry **DIDIER** (procuration à madame Mireille **BRUN**).

Monsieur le Président propose de fixer les tarifs eau potable 2025 selon le tableau suivant :

Tarif en euros ht	Dieulefit/Poët-Laval	Montjoux	Bourdeaux	La Bégude de Mazenc	Rochebaudin	Eyzahut
	Rappel	VOTE	VOTE	VOTE	VOTE	VOTE
Abonnement	36,00	50,00	36,00	45,00	80,00	36,00
M3 1ere tranche	1,70	1,10	1,10	1,50	1,70	1,10
M3 2émé tranche	1,80		1,20		1,80	
M3 3émé tranche	1,90		1,30		1,90	
M3 4emé tranche	2,15		1,65		2,15	
Redevance modernisation	0,16	0,16	0,16	0,16	0,16	0,16
Branchement	Réel + 10% de frais	Réel + 10% de frais	Réel + 10% de frais	Réel + 10% de frais	Réel + 10% de frais	Réel + 10% de frais
Modification de branchement sur demande	Réel + 10% de frais	Réel + 10% de frais	Réel + 10% de frais	Réel + 10% de frais	Réel + 10% de frais	Réel + 10% de frais



Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement du Pays de Dieulefit Bourdeaux
26220 DROME

PFAC DIEULEFIT / LE POET-LAVAL / ROCHEBAUDIN / LA BEGUDE DE MAZENC / BOURDEAUX / MONTJOUX / EYZAHUT / LES TONILS / ALEYRAC. POUR INFORMATION.

Frais de branchement (par logement) : Réel (devis) + 10% de frais généraux + Participation Forfaitaire à l'Assainissement Collectif (applicable sur le neuf et l'ancien) :

Du 1^{er} au 5^{ème} logement : 5 500,00 euros TTC

Du 6^{ème} au 10^{ème} logement : 3 500,00 euros TTC

Au-delà et par logement supp. : 2 750,00 euros TTC

Branchement supplémentaire : Réel (devis) + 10% de frais généraux + Participation Forfaitaire à l'Assainissement Collectif (applicable sur le neuf et l'ancien) :

Du 1^{er} au 5^{ème} logement : 5 500,00 euros TTC

Du 6^{ème} au 10^{ème} logement : 3 500,00 euros TTC

Au-delà et par logement supp. : 2 750,00 euros TTC

Raccordement de logements supplémentaires sur branchement existant : Participation Forfaitaire à l'Assainissement Collectif (applicable sur le neuf et l'ancien) :

Du 1^{er} au 5^{ème} logement : 5 500,00 euros TTC

Du 6^{ème} au 10^{ème} logement : 3 500,00 euros TTC

Au-delà et par logement supp. : 2 750,00 euros TTC

Modification de branchement (à la demande de l'utilisateur) : Réel (devis) + 10% de frais généraux.

Extension et changement de destination : m2 créés X 30,00 euros ht.

Après discussion et délibération, le comité syndicat décide à l'unanimité d'approuver les tarifs proposés.



Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement du Pays de Dieulefit Bourdeaux
26220 DROME

Acte certifié exécutoire du fait de sa publication
et de sa transmission en Préfecture le 24/10/2024

Le Président,
Richard Bouquet